



Le 13 octobre 2000

Madame Regina Barba  
Présidente du Comité consultatif public mixte  
Commission de coopération environnementale

Madame Barba,

Au sujet de la résolution n° 00-09 du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE), nous aimerions vous remercier de l'intérêt que le Comité consultatif public mixte (CCPM) et vous-même, en votre nom propre, avez manifesté à l'égard du processus prévu aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Comme vous le savez, conformément aux dispositions des articles 10 et 20 de l'ANACDE, les Parties ont tenu plusieurs réunions au cours desquelles elles ont pu échanger des vues dans le but d'améliorer la mise en œuvre de ce processus.

En vertu du paragraphe 5(b) de la résolution précitée, intitulée « Questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE », adoptée au cours de la VII<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil tenue le 13 juin 2000 à Dallas (Texas), et dans le but d'orienter le CCPM dans son examen de l'historique public des communications présentées conformément aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, y compris les mesures prises pour appliquer ces articles, le Conseil demande au CCPM d'examiner chaque communication pour laquelle le processus a été mené à terme, en collaboration avec chaque Partie, l'auteur de la communication et le Secrétariat.

Cet examen devrait relever les enseignements à tirer relatifs aux questions suivantes :

- Information suffisante pour permettre au Secrétariat d'examiner une communication en vertu de l'article 14(1)(c).
- Processus suivis par le Secrétariat pour recueillir l'information nécessaire à la préparation d'un dossier factuel
- Divulgence en temps opportun de renseignements non confidentiels
- Désignation des renseignements confidentiels ou privatifs en relation avec le processus prévu aux articles 14 et 15.

Comme le Conseil le souligne dans sa résolution, la participation du public à cet examen est importante. Nous considérons que la participation à ce jour est très encourageante et nous espérons que ce haut niveau se maintiendra.

Veillez agréer, madame Barba, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

William A. Nitze  
Représentant suppléant pour les États-Unis d'Amérique  
Commission de coopération environnementale

José Luis Samaniego  
Représentant suppléant pour les États-Unis du Mexique  
Commission de coopération environnementale

Norine Smith  
Représentante suppléante pour le Canada  
Commission de coopération environnementale